



LISTE D'ESSENCES RECOMMANDEES EN ZONES U ET A EN VUE DE LA PLANTATION / REPLANTATION DE HAIES ET D'AMENAGEMENT DE JARDINS

QUELQUES CONSEILS PREALABLES :

- Recherche des végétaux de souches les plus locales possibles
- Si possible en godet (0,5 l ou plus selon les prix), et éventuellement en racines nues (arbres, fruitiers de plus grandes dimensions).
 - o Pour les espèces indigènes : en l'absence du label Végétal Local recherche dans différentes pépinières. On changera d'espèce si non concluant.
 - o Pour les archéophytes et fruitiers : variétés rustiques les plus employées localement (amandiers, pêcheurs...)
- De manière générale les essences conseillées peuvent être plantées en zone agricole pour les haies ou en zone urbaine en jardin. Certaines ne sont conseillées que pour les jardins en zone « urbaine » (spécifié jardin dans la colonne observations), d'autres sont conseillées prioritairement pour les haies agricoles (spécifiées « H » dans la colonne observation).
- Certaines lorsqu'elles sont spécifiées, ne sont recommandées que dans les secteurs plus humides

Il est fortement recommandé lors de plantations de haies de partir sur le choix de 3 essences différentes afin d'avoir des haies composites : plus résistantes aux maladies, à la chaleur, préférables par rapport aux risques d'incendie (globalement moins inflammables), et plus intéressantes du point de vue de la fonctionnalité écologique. Enfin elles peuvent présenter un intérêt esthétique non négligeable.

A noter que cette liste reste générale et il conviendra donc à chacun de choisir les essences en fonction du niveau de sécheresse ou d'humidité très local, de l'acidité du sol, de la pente, de l'altitude et de la végétation environnante.

NB : En complément, il est possible d'utiliser le guide édité par la sécurité civile pour les Bouches-du-Rhône pour faire des choix pour les haies et pour protéger les maisons du risque feu où des fiches par espèces sont présentes à la fin du dernier guide proposé par ce lien :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/La-prevention/Les-projets-de-Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Incendies-de-Forets-PPRIF>

ESPECES DE HAUTE-TIGE :

Nom scientifique	Nom français	Observation
Espèces souhaitées		
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier de Provence	Sec
<i>Cupressus sempervirens</i>	Cyprès d'Italie	H
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	H
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	H
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	H
<i>Populus nigra</i>	Peuplier de Naples	H
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	H
<i>Tilia</i>	Tilleul	jardin
Espèces optionnelles		
<i>Pinus halepensis</i> subsp. <i>halepensis</i>	Pin d'Alep	?
<i>Pinus pinea</i>	Pin parasol	
<i>Platanus</i>	Platane	resistante

ESPECES DE MOYENNE-TIGE :

Nom scientifique	Nom français	
Espèces souhaitées		
<i>Acer monspessulanum</i>	Érable de Montpellier	Sec
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée	jardin
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Sec
<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier	Sec
<i>Ficus carica</i>	Figuier	H

<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	Sec
<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc	Sec
<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe	Sec
<i>Prunus domestica</i>	Prunier	Sec
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	H
<i>Punica granatum</i>	Grenadier	Sec
<i>Pyrus spinosa</i>	Poirier à feuilles d'amandier	H
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	H
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Sec
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier / Sorbier domestique	H
<i>Morus nigra</i>	Murier noir	sec
<i>Fraxinus</i>	Frêne à fleur	jardin
<i>Paliurus spna-christi</i>	Paliure	Jardin ?
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	H
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	H
<i>Prunus Mahaleb</i>	Cerisier de Sainte Lucie	Sec
<i>Ulex parviflorus</i>	Ajonc à petite fleur	Sec
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	H
Espèces optionnelles		
<i>Prunus persica</i>	Pêcher	Sec
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Sec
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Jardin humide
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolant	jardin
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa	Sec
<i>Prunus avium</i>	Merisier	H

ESPECES DE BUISSON

Nom scientifique	Nom français	
Espèces souhaitées		
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Buplèvre ligneux	Sec
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	Sec
<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier	Sec
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	H
<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc	Sec
<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaire à feuilles étroites	Sec
<i>Phillyrea latifolia</i>	Filaire à feuilles larges	Sec
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe	Sec
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	H
<i>Punica granatum</i>	Grenadier	Sec
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier-tin, Viorne tin	H
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Jardin et agricole
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne Obier	H
<i>Lonicera implexa</i>	Chèvrefeuille des Baléares	
<i>Cistus salviifolius</i>	Ciste à feuille de sauge	
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	
<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose	jardin
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille	
<i>Rosmarinus officinalis</i>	romarin	
<i>Lavandula</i>	Lavande	
<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Badasse	
	Thym	
Espèces optionnelles		
<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	H

<i>Coronilla juncea</i> L., 1753	Coronille à tige de jonc	H
<i>Globularia alypum</i> L., 1753	Globulaire buissonnante	
<i>Juniperus oxycedrus</i> L. subsp. <i>Oxycedrus</i>	Genévrier cade	H
<i>Juniperus Pheoenicea</i>	Genévrier de phénicie	
<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Nerprun Alaterne	H
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	

PLANTE DE « BOSQUET » / BUTTES

HERBES ET FLEURS :

Nom scientifique	Nom français	Type de milieu / commentaires
Espèces souhaitées		
Thymus vulgaris	Thym	
	Romarin officinal	
Calament nepeta	Calament glanduleux	
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit houx	
<i>Globularia alypum</i>	Globulaire buissonnante	
Aphyllanthes	Aphyllante de Montpellier	
Buxus sempervirens	Buis commun	
Rue graveolens	Rue officinale	
Scabiosa columbaria	Scabieuse colombarie	
Crithmifolia	Achillée millefeuille blanche	
Coronilla emereus	Coronille des jardins	
Teucrium polium	Germandrée tomenteuse	
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert	
Bupleurum fruticosum	Buplèvre arbustif	
Dorycnium hirsutum et pentaphyllum	Bonjeanie hérissée	
Euphorbia characias	Euphorbe des garrigues	

Rhamnus alaternus	Nerprun alaterne	
Iris lutescens	Iris nain	
Muscari	Muscari	
	Centranthe rose	
Ajuga reptans	Bugle rampante	
Asphodelus stulosus 'Albus'	Asphodèle blanc	
Brachypodium Retusum	Brachypode rameux	
Foeniculum vulgare	Fenouil vulgaire	
Lavandula angustifolia	Lavande angustifolia	
sedum acre	Orpin âcre	
spartium junceum	Spartier à tiges de jonc	
Viburnum tinus	Viorne tin	
Helichrysum Argyrophyllum	Immortelle à feuilles argentées	

LISTE NOIRE :

Cortaderia selloana	Herbe de la pampa	
Robinia pseudoacacia	Robinier faux acacias	
Ailanthus altissima	Ailante glanduleux	
	Pyracantha	
Buddleja davidii	Buddleia	
Thuja	Thuya	
	Rhus	

EN ZONE D'ALEA FEU DE FORET OU A PROXIMITE DU MASSIF FORESTIER

Avec la multiplication des résidences individuelles en lisière de forêt dispersées et accompagnées d'arbres d'ornement et de haies, il devient de plus en plus difficile pour les secours de défendre toutes les habitations en cas d'incendie.

Dans de nombreux cas, les maisons de lotissement détruites par un feu de forêt sont dues à la haie du voisin qui a joué le rôle de vecteur. Dans un lotissement, la propagation d'un feu de forêt se fait majoritairement par les haies. Dans ces conditions, il est indispensable que les habitants prennent conscience du risque et agissent en conséquence pour se protéger eux même en s'interrogeant notamment sur les espèces présentes dans leurs propres haies.

Certains mélanges sont à proscrire. C'est le cas des mélanges de canisse et d'espèces hautement inflammables. Elles sont assez fréquentes avec parfois en mélange du cyprès mal taillé et des déchets de toutes sortes. Les canisses constituées de bambou sec sont déjà naturellement très inflammables. Si en plus se rajoutent des aiguilles de pin bourrées d'essences naturelles, le mélange devient alors explosif en cas d'incendie.

Pour que votre haie ne constitue pas un piège à feu pour vous et vos biens, les plantes à choisir doivent en général :

- être dépourvues d'essence inflammable (résine, terpène...);
- se développer sans accumulation de branches, aiguilles ou feuilles mortes au sein du houppier ;
- supporter facilement la sécheresse estivale sans arrosage excessif.

Aucune prescription spécifique aux haies n'est mentionnée dans l'arrêté préfectoral sur les obligations légales de débroussaillage.

Cependant, il est stipulé que toute branche doit être éloignée de 3 mètres d'un mur ou surplombant le toit d'une construction. Nous pouvons conclure que la haie doit être plantée en général à une distance d'au moins 3 m de la maison.

SENSIBILITE DES ESPECES : (guide DFCI- sensibilité des haies face aux incendies de forêt sous climat méditerranéen, programme PYROSUDOE, ONF 2012)

La sensibilité au feu pour chaque espèce est déterminée par le croisement :

- de mesures d'inflammabilité, de l'intensité et de la combustion réalisées sur banc d'expérimentation ;
- du constat des dégâts chez les particuliers par les forestiers pendant et après un incendie de forêt.

1. L'Aubépine	→	MOYENNE	10. Le Laurier tin	→	FORTE
2. Les Bambous	→	TRES FORTE	11. Le Lierre	→	FAIBLE
3. Le Buis	→	MOYENNE	12. Les Mimosas	→	TRES FORTE
4. Les Cotoneasters	→	MOYENNE	13. Les Pittosporos	→	MOYENNE
5. Les Cyprès	→	TRES FORTE	14. Les Pyracanthas	→	FAIBLE
6. Les Eleagnus	→	MOYENNE	15. Les Thuyas	→	TRES FORTE
7. Les Fusains	→	FORTE	16. Les Troènes	→	MOYENNE
8. Le Laurier noble	→	FORTE	17. La Vigne vierge	→	FAIBLE
9. Le Laurier rose	→	FORTE			